

MAGGIONI CLASSIC

CHATILLON SUR SEINE - DIJON

crédit photo : Nicolas Mabyle - Direct Vélo

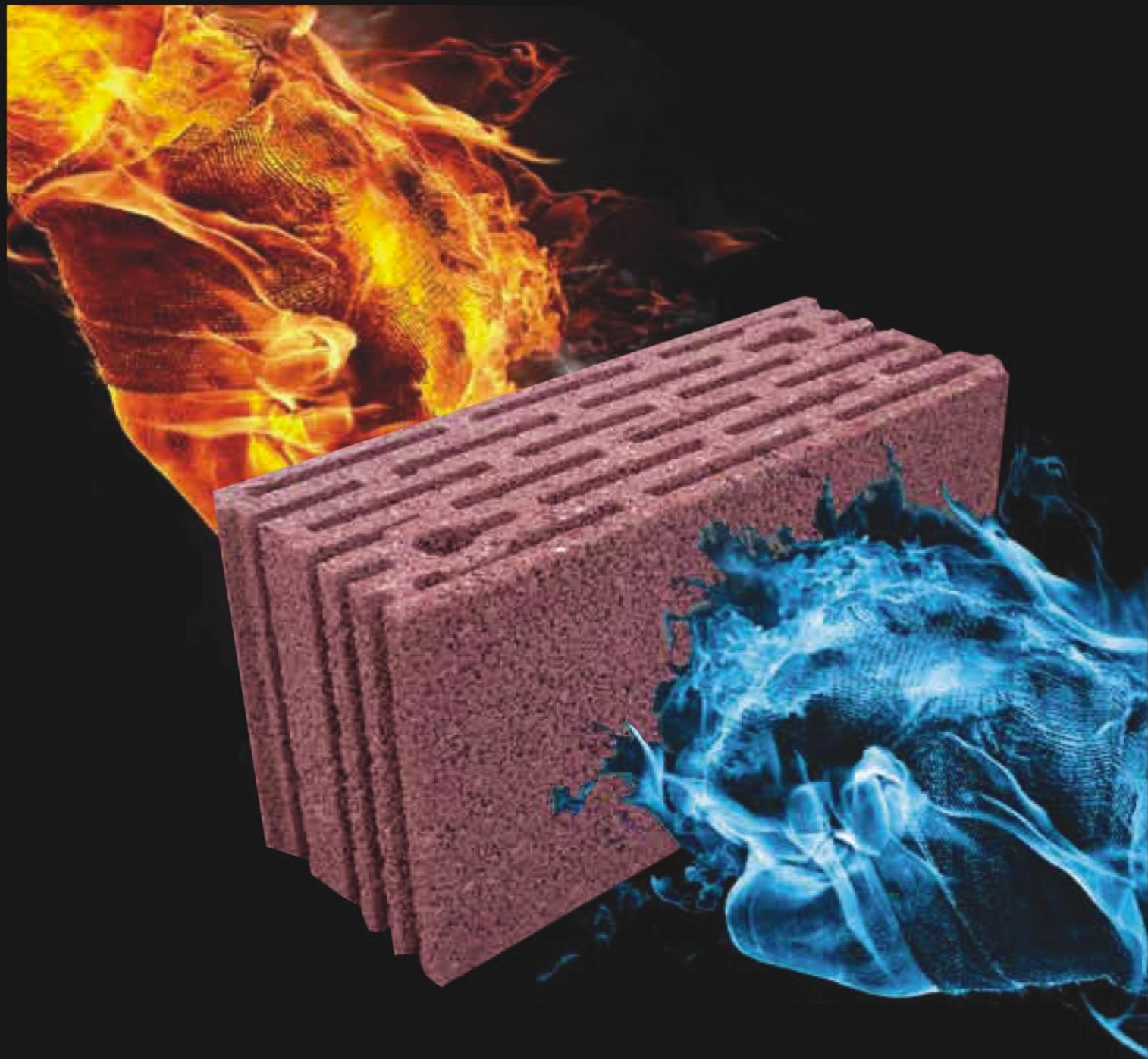


1er Mai 2022

Elite nationale de 168 km

Départ Chatillon 12 h 30 - arrivée Dijon 16 h 40 Avenue Jean Bertin.





Isolant R = 1,28
100% local

MAGGIONI

le béton



Régis Boucheseche
Président du SCO Dijon
06 69 06 06 01



Bernard Mary
Directeur de l'épreuve
06 10 75 78 50



Pierre Lescure
Communication
06 29 87 96 34



Marie-Christine Sire
Trésorière
06 42 20 61 56



Colette Orsat
Responsable des arbitres
06 82 40 05 98



Romain Mary
Ardoisier
06 58 11 88 91



Hervé Bassoleil
Responsable des motards
06 11 38 61 01



Tom Le Mentec
Moto Info
06 30 56 33 19



Valérie Heyse
Gestion sécurité
06 71 39 03 15



Paul Herman
Manager Général club
06 69 71 19 88



Quentin Save
Médecin de l'épreuve
06 36 74 16 92

Photo Finish, transpondeurs, gestion des classements : **André Wilmouth** 06.26.10.24.60

Radio Tour : **Hervé Jolivot** – Di@log 06.44.27.32.59

Speaker officiel : **Jean Michel Queré** 06 80 36 68 86

Voiture ouvreuse : SCO Dijon

Voitures dépannages neutre : SCO Dijon

Voiture Balai : SCO Dijon

Direct Vélo : **Christian Cosserat** 06 76 28 99 48

Ardoisier : **Romain Mary** 06 58 11 88 91

Ambulance NYCOLL 06 02 48 33 75

Médecin : **Quentin Save** 06 36 74 16 92

Président du jury des arbitres : **Marie-Christine Reignet** 06 88 98 32 37

Les centres hospitaliers

CHU De Dijon, 14 rue Paul Gaffarel, 21000 DIJON

Centre Hospitalier de Chatillon sur Seine, 2 rue Claude Petiet, 21400 CHATILLON SUR SEINE

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 1 – Organisation

La classique MAGGIONI, Chatillon - Dijon – 43^{ème} édition, est organisée par le Sprinter Club Olympique de Dijon (SCOD), Vélodrome municipal de Dijon, Boulevard Paul Doumer, 21000 DIJON, sous le règlement de la Fédération Française de Cyclisme. Association affiliée à la FFC sous le numéro 42 21 085. Elle se disputera le Dimanche 01 Mai 2022.

Article 2 – Type de l'épreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes de catégorie Hommes « **Élites Professionnels** » et **1^{ère} et 2^{ème} catégorie** appartenant aux équipes définies ci après : Équipes Continentales françaises, Équipes Nationales, Équipes étrangères, régionales et de club, Pôles France, Équipes « Nationale 1, 2 et 3 », Équipes de Comités Régionaux, Équipes de Comités Départementaux, Équipes de Clubs. Elle est inscrite au calendrier fédéral de la fédération française de cyclisme de classe 1.12.1.

Le nombre maximum de participant est fixé à 200 coureurs. Les engagements se feront via la plateforme engagement FFC.

Article 3 – Permanence

La permanence de départ se tient le Dimanche 01 Mai 2022 à partir de 10h15 à la salle Désiré Veque, rue de Seine. La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables des équipes se font à la permanence de 10h15 à 11h00. La réunion des directeurs sportifs sera organisée suivant le règlement FFC en présence des membres du jury des arbitres. Elle est fixée le Dimanche 01 Mai 2022 à 11h15 à la salle Désiré Veque.

Article 4 – Radio-Tour

Les radios seront à retirer auprès du véhicule DIALOG sur le parking organisation à partir de 10h30.

Article 5 – Assistance Technique Neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par le SCO Dijon avec 2 voitures.

Article 6 – Prix

Les prix suivant sont attribués :

- la dotation de l'épreuve, conformément au barème de la FFC, s'élève à 1 220 €, répartis sur les 20 premiers coureurs classés au classement officiel.
- le leader du classement du Meilleur Grimpeur est récompensé par un prix de 80 €.

Article 7 – Classement du Meilleur Grimpeur

Un classement par point est établi par l'addition des points obtenus à l'issue de chacun des sprints de la montagne (GPM).

Chaque sprint de la montagne (km 85,5, km111,9, km138,3) attribuera : 3-2 et 1 point au 3 premiers coureurs.

En cas d'égalité au classement général individuel de la montagne, il est fait application de l'article 2.6.017 du règlement FFC. Pour bénéficier des prix du classement général individuel de la montagne, tout concurrent doit avoir accompli la totalité de l'épreuve dans les délais réglementaires.

Article 8 – Délais d'Élimination

Pendant le déroulement de la course, tout coureur se situant à plus de 10 minutes du peloton principal sera dans l'obligation de monter dans la voiture balai (pour des raisons de sécurité évidentes) ou de remettre son dossard à un arbitre.

Article 9 – Contrôle Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi du pays.

Le lieu du contrôle médical sera le suivant : Vélodrome municipal, Boulevard Paul Doumer 21000 DIJON.

Article 10 – Protocole

Conformément à l'article 1.2.12 du règlement FFC, les coureurs désignés ci-dessous doivent se présenter au protocole sur le podium dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée :

Le vainqueur de la course, le deuxième, le troisième et le vainqueur du classement du meilleur grimpeur.

Article 11 – Pénalités

Le fait d'être engagé implique que chaque coureur a pris connaissance du présent règlement et accepte toutes les clauses. L'arbitrage, concernant le déroulement sportif de la course, est placé sous l'autorité du président du jury des arbitres désignés en application des règlements généraux de la FFC. Les infractions feront l'objet des pénalités prévues par le règlement FFC.

Article 12 – Service Médical

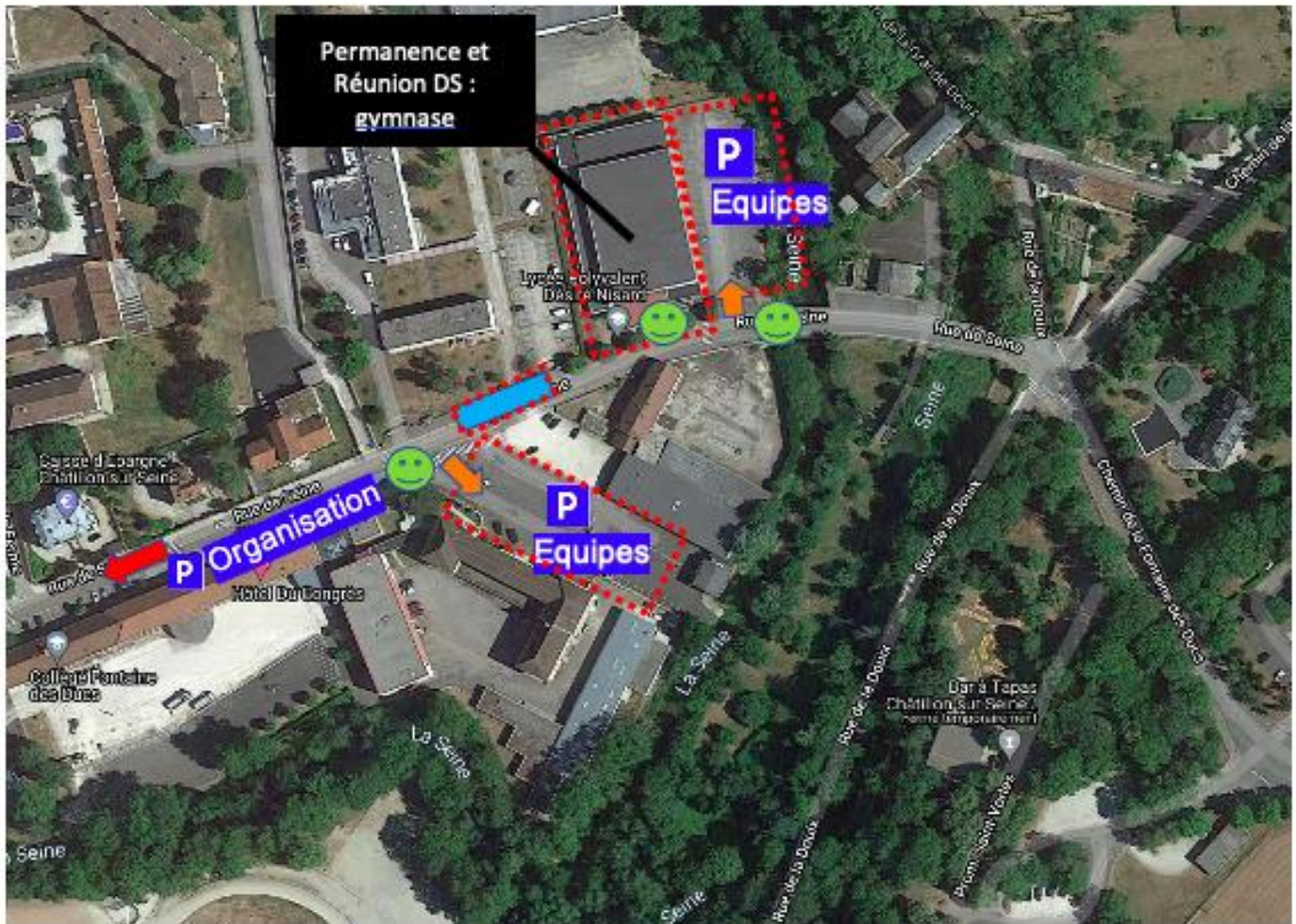
L'épreuve disposera d'un service médical assurant gratuitement les soins en course et, le cas échéant, le transfert vers un établissement hospitalier. En revanche, les coureurs et les accompagnateurs d'une équipe doivent être assurés pour tous les frais médicaux (également rapatriement) qui pourraient leur être dispensés.






Article 13 – Dérivation

Une dérivation obligatoire avant la ligne d'arrivée sera mise en place pour les véhicules à 300 mètres de la ligne d'arrivée vers le parking des directeurs sportifs. Un fléchage sera mis en place. Rue de Broglie et rue Marcel Dassault

KM	KM restants	Route	Ville, Carrefour, etc ...	Horaire 42km/h
			Rue de Seine, Chatillon Sur Seine	12:35
0,0	168,4	D965	Sortie Chatillon Sur Seine	12:40
7,6	160,8	D965	Brion Sur Ource	12:50
7,9	160,5	D13	D965/D13	12:51
14,0	154,4	D13	Prusly Sur Ource	13:00
14,2	154,2	D928	D13/D928	13:00
17,4	151,0	D928	Maisey Le Duc	13:04
20,0	148,4	D928	Vanvey	13:08
26,5	141,9	D928	Voulaines Les Templiers	13:17
27,7	140,7	D928	Leuglay	13:19
35,0	133,4	D928	Recey Sur Ource	13:30
36,0	132,4	D959	D928/D959	13:31
41,9	126,5	D959	Bure Les Templiers	13:39
48,8	119,6	D959	Beneuvre	13:49
57,7	110,7	D959	Grancey Le Château	14:02
67,5	100,9	D959	Marey Sur Tille	14:16
68,2	100,2	D120	D959/D120	14:17
71,0	97,4	D120d	D120/D120d "Bonvent"	14:21
72,4	96,0	D120g	D120d/D120g	14:23
74,8	93,6	D120g	<i>Virage serré à droite</i>	14:26
78,9	89,5	D120g	D120g/D112	14:32
79,3	89,1	D120g	Saulx Le Duc	14:33
82,7	85,7	D103	D20g/D901/D103	14:38
83,2	85,2	D103	Villecomte	14:38
83,4	85,0	D6c	D103/D6c	14:39
85,5	82,9	D6c	MG	14:42
89,3	79,1	D6c	Chaignay	14:47
89,4	79,0	C3	D6c/Rue du Chêne	14:47
98,2	70,2	C3	Saussy	15:00
98,5	69,9	D996	C3/D996	15:00
103,9	64,5	D103	D996/D103	15:08
103,9	64,5	D103	Vernot	15:08
109,5	58,9	D103	Villecomte	15:16
109,9	58,5	D6c	D103/D6c	15:17
111,9	56,5	D6c	MG	15:19
115,7	52,7	D6c	Chaignay	15:25
115,8	52,6	C3	D6c/Rue du Chêne	15:25
124,6	43,8	C3	Saussy	15:38
124,9	43,5	D996	C3/D996	15:38
130,3	38,1	D103	D996/D103	15:46
130,3	38,1	D103	Vernot	15:46
135,9	32,5	D103	Villecomte	15:54
136,3	32,1	D6c	D103/D6c	15:54
138,3	30,1	D6c	MG	15:57
142,1	26,3	D6c	Chaignay	16:03
142,2	26,2	C	D6c/C Rue du Chêne	16:03
151,0	17,4	C	Saussy	16:15
151,4	17,0	D996	C/D996	16:16
159,9	8,5	D996	Messigny Et Ventoux	16:28
165,2	3,2	D996	D996/D903	16:36
166,5	1,9	C	D903/Rue Alexandre Fleming	16:37
168,0	0,4	C	Rue A Fleming/Avenue Jean Bertin	16:40
168,4	0,0	C	Arrivée	16:40

Installation site Départ – MAGGIONI CLASSIQUE



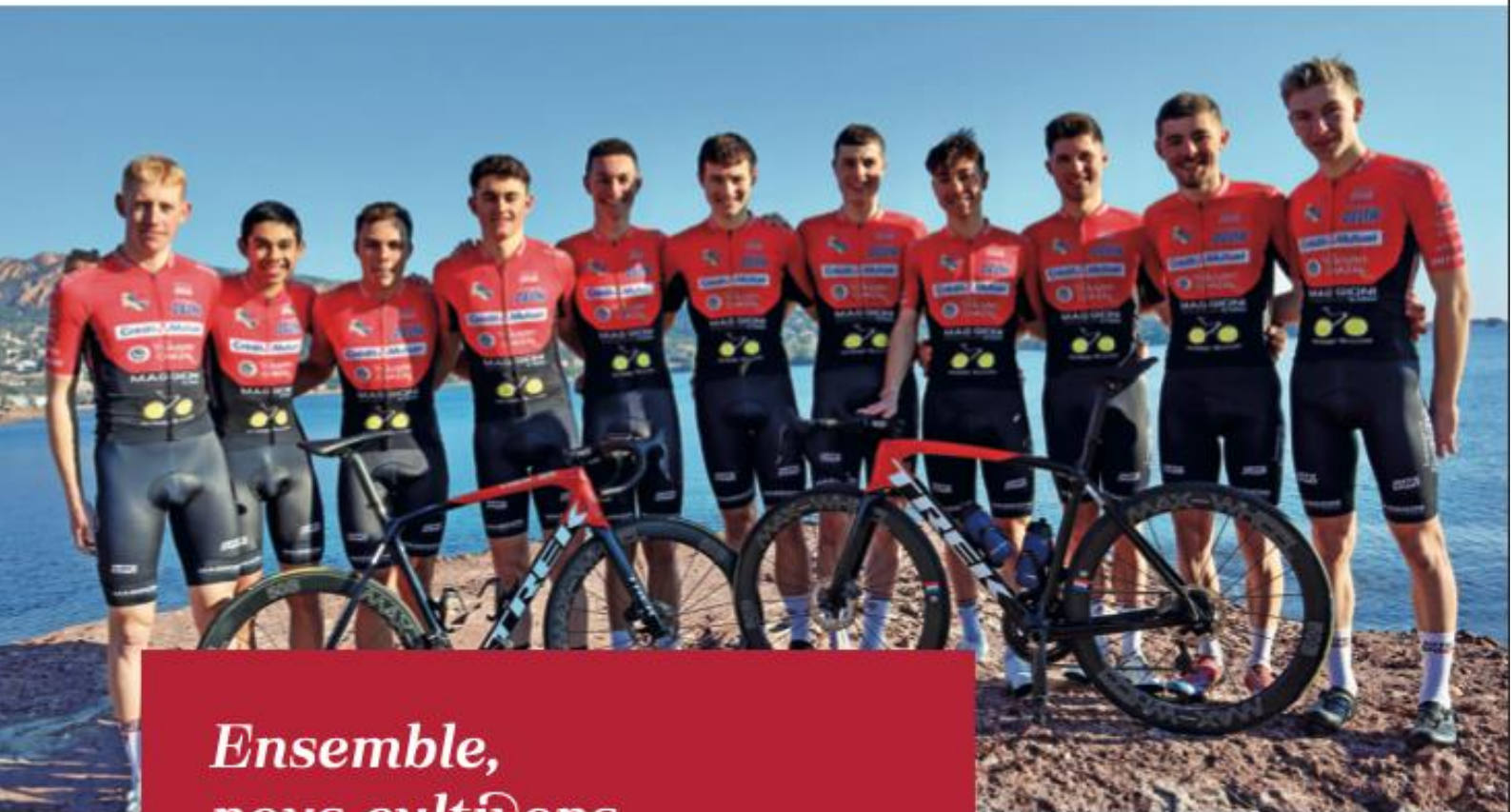
-  Entrée parking « équipes » par rue de Seine / accès accréditations
-  Accès accréditations
-  Zone de rassemblement coureurs pour le départ
-  Contrôle accréditation
-  Sens départ fictif

Entrée Parkings « Equipes » par rue de Seine, Chatillon Sur Seine

L'ÉLÉGANCE DU GOÛT

MAISON CHAZAL

FONDÉE EN 1976



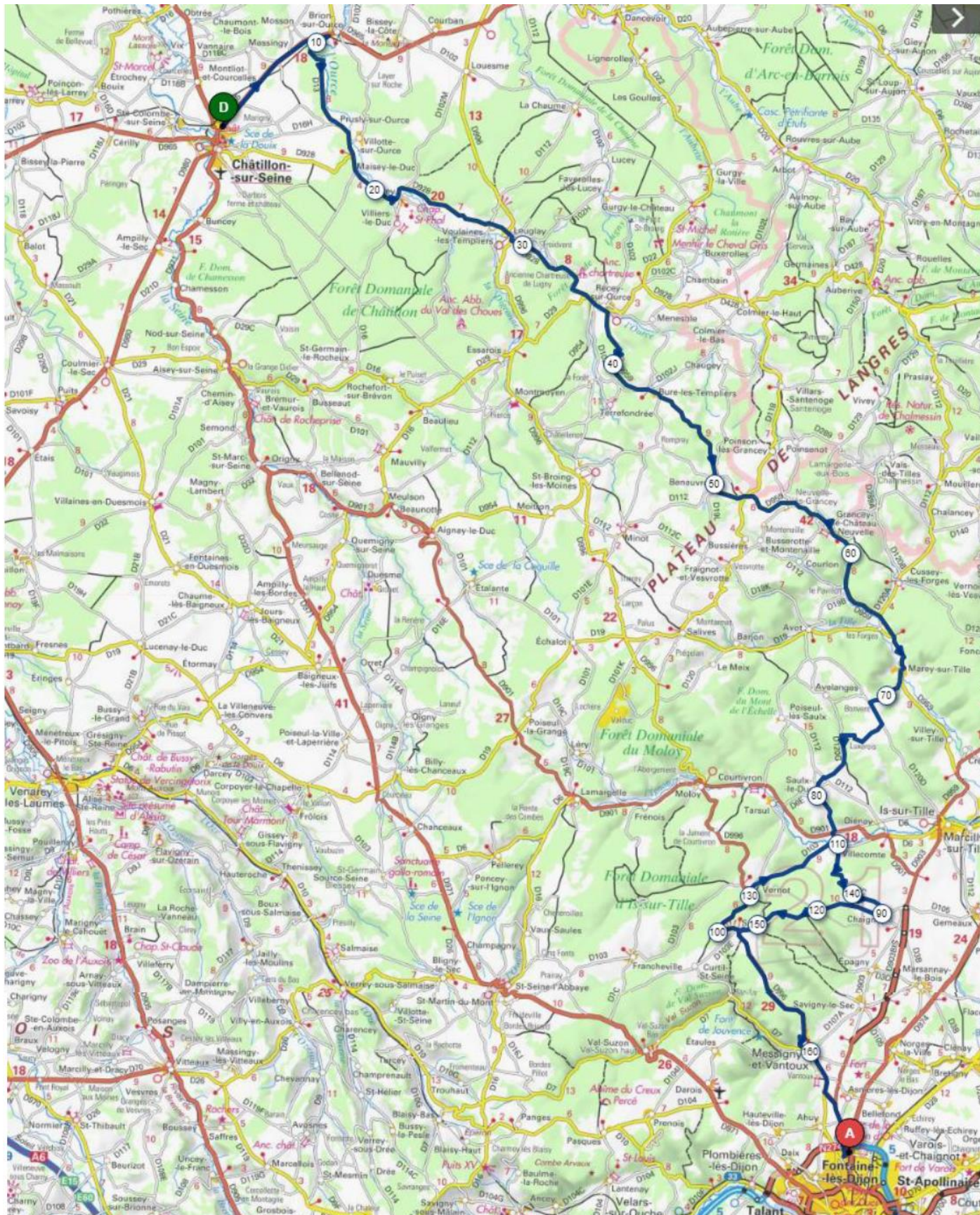
Ensemble, nous cultivons l'élégance du goût

Vous êtes des artistes du quotidien, des créateurs exigeants, des révélateurs de talent, des amoureux du terroir et des artisans inspirants. Nous sommes vos compagnons de route. Nous n'avons qu'une seule idée en tête : vous donner de l'élan.

Sur le chemin de la qualité et de l'authenticité, avec passion, sans concession, ensemble nous avançons. Être au centre du peloton ne nous suffit pas, nous ouvrons la voie. Nous accélérons. Nous sommes là où on ne nous attend pas. Notre boussole a un nom : le goût.

Savouer le terroir, rencontrer des producteurs, dénicher des pépites, renouer avec le bon sens paysan, défendre le bien-être animal, flairer les tendances pour imaginer demain, c'est notre raison d'être.





CHÂTILLON-SUR-SEINE

La Classique Maggioni

AHUY



166.258 km | 224 m | 567 m | 2004 m | 1963 m | © 2021 openrunner.com, © centcols.org, © srtm nasa

<5% <7% <10% <15% >15%

RAPPEL DES HORAIRES

10h15 à 11h00 : Permanence (Gymnase, rue de Seine)
11h15 : Réunion Directeurs Sportifs (Tribune du gymnase)
12h35 : Départ Fictif (rue de Seine)
12h40 : Départ réel

A L'ARRIVEE

Parking « équipes » : Allée André Bourland, 21000 DIJON (100m après la ligne d'arrivée)
Déviation des DS : 200m avant la ligne d'arrivée à gauche

Accès Zone arrivée limité aux personnes accréditées

Les transpondeurs, plaques de cadre et dossards seront rendus au podium d'arrivée



3 derniers kms



Profil 3 derniers km



SCODIJON

MATERIEL-VELO.COM

**VELODROME
MUNICIPAL
BLD PAUL DOUMER
21000 DIJON**



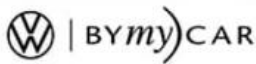
contact@scodijon.fr

Tel : 03.80.36.33.32

www.scodijon.fr



Ville de
Châtillon
sur-Seine



2 rue des Ruchottes

21121 AHUY

**FRANCE
PARE-BRISE**

FRANCE PARE BRISE Dijon Nord
10 avenue de Dallas
21 000 DIJON
Tél. : 03 80 47 50 52

LE BIEN PUBLIC



NOSTALGIE
DIJON 97.5



Merci à nos partenaires et nos bénévoles, bonne course à toutes et tous.

Bureau Vallée

Le discount est dans notre nature

PAPETERIE

HIGH-TECH

MOBILIER

CARTOUCHES

2 ADRESSES A DIJON

DIJON NORD
10 AVENUE DE DALLAS
21 000 DIJON
03.80.30.75.11

DIJON SUD
AV. ROLAND CARRAZ
21 300 CHENOVE
03.80.58.18.72

bv.dijon@orange.fr

Le nouveau Multivan

Bienvenue dans un nouveau monde



Volkswagen way to
ZERO

39gCO₂/km

Au quotidien, prenez les transports en commun #SeDéplacerMoinsPolluer

Toujours plus loin, toujours plus flexible : avec sa motorisation eHybrid optionnelle*, le nouveau Multivan vous propose des solutions simples pour relever les défis complexes du quotidien avec ses 7 places assises totalement modulables, sa technologie embarquée et son 1,90m de haut. Il est aussi élastique sur les courtes distances qu'efficace sur les longs trajets.

Retrouvez-le dès maintenant chez votre partenaire Volkswagen.

Way To Zero = vers une mobilité neutre en carbone d'ici 2050. Tout le programme sur VW.fr/waytozero

*Nouveau Multivan eHybrid : Consommation de carburant au litre au 100 : combinée 1,6-1,5 ; consommation électrique en kWh/100 km : combinée 14,6-14,5 ; émissions de CO₂ au g/km : combinées 37-34 ; classe énergétique A111.

Le véhicule présenté comporte des équipements optionnels. Volkswagen Group France SA - 11 avenue de Boursonne, Villers-Cotterêts - RCS SOISSONS 832 22 / 370.



VOLKSWAGEN UTILITAIRES BYMYCAR DIJON

2 RUE DES RUCHOTTES 21121 AHUY

03 80 59 22 22 - WWW.BYMYCAR.FR

BYmy)CAR

Tour de Côte-d'Or

DU 8 AU 10 JUILLET 2022



Réalisation : sportunit

1^{ère} ÉTAPE : MONTIGNY-SUR-AUBE - CHÂTILLON-SUR-SEINE

2^e ÉTAPE : LOSNE - LABERGEMENT-LÈS-SEURRE | 3^e ÉTAPE : NUITS-SAINT-GEORGES - FROMAGERIE DELIN

4^e ÉTAPE : SAINT-SEINE-L'ABBAYE - PARIS SOURCES DE LA SEINE

